

Rapport du jury CRPE - Session 2009

Epreuves d'Admissibilité - FRANÇAIS

Responsables : Nadine PINSARD (IA-IPR Lettres) et Jean-François BUTEL (IEN-Loiret)

Epreuves d'admissibilité

1. Epreuve de français - Responsable de l'épreuve

- Présentation générale de l'épreuve session 2007 dans ses différentes composantes
 - Question de synthèse
 - Présentation du dossier

Le sujet la session 2009 était proposé à partir d'un dossier sur la problématique de l'enseignement de l'oral et les compétences mobilisées dans la mise en œuvre des apprentissages à l'école maternelle.

Même si le sujet a pu déconcerter certains candidats, les textes proposés étaient de lecture accessible. Ils exigeaient cependant quelques connaissances théoriques rigoureuses. Ce corpus développait une thématique réaffirmée dans les derniers programmes de l'École primaire qui permettait de porter un regard cohérent sur la problématique :

- BONREPAUX.C, *Maison et Ecole : deux lieux, deux langues, Le Monde de l'éducation, septembre 2008*
- BAUTIER E. « Maîtriser la langue, oui mais por quoi (en) faire) ?, Bulletin du centre A. Savary de l'INRP, X.Y, 02 avril 1998, pages 3 à 5.
- LAHIRE B. « La raison scolaire : école et

- Question posée

À partir de ces trois textes, les candidats devaient s'attacher à mettre en évidence *les enjeux de l'enseignement de l'oral dans l'articulation entre « langue de la maison » et « langue de l'école »*

Le libellé de la question était clair et précis. Il convient cependant de rappeler l'importance d'une lecture attentive et fine du sujet. Trop de copies, en effet, n'ont pas exactement situé le sens et la place de la notion « d'enjeux » dans la question posée.

Le libellé du sujet rappelait en outre explicitement le nombre de pages attendues pour la synthèse, « environ trois », qu'il s'agit de respecter, et le « devoir de neutralité » exigé de l'exercice : « sans porter d'appréciation personnelle ».

- Attentes du jury

Rappel : l'épreuve d'admissibilité de français du CRPE a pour objectif d'évaluer :

- *la capacité des candidats à comprendre, c'est-à-dire à cerner et dominer intellectuellement le problème qu'il leur est soumis*
- *leur capacité à composer - c'est-à dire- à organiser par écrit un processus clair de pensée- et à rédiger dans une langue maîtrisée. Sur ce point, il semble nécessaire de rappeler que la notion de texte rédigé s'oppose à celle d'écrit fragmentaire ou elliptique tel qu'on le rencontre dans une prise de notes ou dans certaines formes d'expression orale. Il se présente comme une continuité aboutie et ne comporte donc ni abréviations, ni symboles, ni phrases averbales. Il est attentif à la longueur des phrases. Outre la rigueur de la syntaxe et de l'orthographe, il requiert aussi du candidat un vocabulaire nuancé et*

précis qui veille à éviter les répétitions. En somme, il s'agit pour le candidat de faire la preuve qu'il domine pour lui-même l'une des compétences fondamentales qu'il aura la responsabilité de construire chez ses élèves)

- *la connaissance et la compréhension des notions qui sous-tendent l'enseignement du français à l'école primaire.*

Le jury a porté une attention particulière à :

- la capacité à concevoir et rédiger une introduction qui soit en mesure de présenter « activement » le corpus de textes. Il n'attend pas la simple recension de titres, mais une approche problématisée du corpus ainsi que l'annonce d'un plan raisonné et cohérent qui y réponde.
- la capacité à dégager les idées essentielles :
 - *L'oral « pratique », privé et infantile, est centré sur la communication et l'expression. Il se fonde sur l'implicite, se réfère à l'immédiateté et use de connivence.*
 - *L'oral « scriptural » se définit en relation à l'écrit. Il se fonde sur l'explicitation de l'implicite et exige une mise en forme. Il correspond aux attentes et au rôle de l'école.*
 - *Langue de l'école et langue de la maison entrent en tension chez l'enfant*
 - *L'oral scriptural, trop négligé, doit constituer un objet d'enseignement*
 - *Il constitue un outil fondamental de la structuration de la pensée et de la construction des apprentissages*
 - *L'élève doit être rendu capable d'identifier les situations de communication et les niveaux de langue, à l'école comme à la maison*
 - *Il est nécessaire que l'école évolue dans ses représentations, en particulier sur celle qu'elle véhicule à propos de la langue des élèves et de l'origine des difficultés langagières.*
- la capacité à se référer explicitement aux différents textes dans une progression logique articulée par des connecteurs, qui facilite le suivi de l'argumentation. Une synthèse, rappelons-le à nouveau, ne saurait être constituée d'une juxtaposition de résumés ; elle relève d'une écriture argumentative,
- la capacité à maîtriser la langue, une langue de qualité, une langue précise, un lexique ciblé et adapté, incluant le « vocabulaire de spécialité ». (Trop de copies ont montré que leurs auteurs confondaient « langue » et « langage » ou encore qu'ils ignoraient les notions grammaticales et linguistiques « d'approche structurale » et de la « pragmatique du discours »),
- la présence d'un élément de réponse au questionnement proposé et/ou d'une ouverture dans le prolongement de la problématique, présentée en conclusion, sans se départir du principe de neutralité,
- la capacité à produire une pensée concise, mais dense, qui écarte la paraphrase: la production ne doit être ni trop longue ni « verbeuse » (a contrario, un devoir schématique témoigne d'une incapacité à discerner l'important de l'accessoire et d'une pauvreté dans le propos.

- **Analyse des productions des candidats**

La synthèse est globalement bien réussie, même si certaines difficultés formelles persistent encore cette année - confusion avec l'exercice de la dissertation, juxtaposition de résumés - ainsi que des difficultés certaines dans le domaine de la maîtrise de la langue, toujours aussi présentes dans les copies) :

- **Epreuve de grammaire (4 points)**

- **Présentation des documents et questions posées**

L'épreuve de grammaire proposait deux questions distinctes, chacune notée sur deux points

Question 1

Il s'agissait de proposer et commenter les transformations qui seraient nécessaires pour supprimer les marques de l'oralité dans la réplique 23 de l'enseignante (extrait du document A)

○ **Attentes du jury**

Le libellé de la question n'imposait pas le relevé des occurrences concernées. Le jury attendait en revanche que le candidat effectue pour chacune d'elle le travail de reformulation et qu'il en formule la description dans un bref commentaire

	Reformulation	commentaire
A	Tu dis qu(e l') on ne connaît pas l'auteur, tu as raison	Suppression de l'interjection à fonction phatique qui établit le lien avec les énoncés précédents Suppression de la répétition, caractéristique de l'oralité
B	On n'a pas écrit son nom sur une des affiches On ne les a jamais vus	Rétablissement de la première partie de la négation, dont l'absence fréquente à l'oral signale un registre familier. Suppression de la marque de dialogue « non »
c	Les auteurs sont Carl Novac et Émile Jadoul	Suppression de la tournure emphatique « l'auteur, c'est » et modification de l'accord en nombre, sujet-verbe qui en résulte Suppressions des déictiques
d	Avons-nous (Avez-vous) tout dit ? Est-ce que nous avons (vous avez) tout dit ?	Modification de la forme de l'interrogation. Suppression du « On y va » redondant par rapport à ce qui suit.
e	On regarde dans le livre ?	Interrogation rhétorique à fonction phatique qui vise à stimuler les élèves, typique du discours de l'enseignant qui enrôle l'élève dans la tâche.

Les correcteurs ont notamment évalué :

- l'exactitude du repérage
- la pertinence de la transformation proposée et la justesse du commentaire. Sur ce point, le jury a regretté que certaines copie n'aient pris en compte qu'une partie de la consigne.
- la notion de « marque d'oralité ». On ne demandait pas en effet au candidat de faire basculer l'extrait du code oral dans le code écrit, ni de transformer un discours direct en paroles rapportées.

Question 2 : (2pts)

« Dans le deuxième paragraphe du texte 2 : « De par...sociaux », vous relèverez et analyserez un exemple de chacun des trois types d'expansion du nom.

La question ne présentait pas de difficulté (Elle rappelait même au candidat le nombre, trois, des expressions possibles de l'expansion du nom.) Elle mettait en œuvre les deux catégories élémentaires de l'analyse phrastique, celle de « nature » et celle de « fonction » et supposait connue la distinction tout aussi basique de fonction à l'intérieur du groupe verbal et de fonction à l'intérieur du groupe nominal.

○ **Attentes du jury**

On attendait des candidats qu'ils citent :

- un **adjectif qualificatif épithète** : par exemple, « linguistiques » dans l'expression « formes linguistiques utilisées » : (nature : adjectif qualificatif, fonction : épithète du nom qu'il qualifie. Nous rappelons à cette occasion que le nom épithète est de genre féminin : « une épithète »)

- un **complément du nom** : par exemple « de la langue » dans l'expression « maîtrise de la langue » on attendait l'analyse : « de la langue » : groupe prépositionnel, complément du nom « maîtrise »

- une **proposition subordonnée relative** : par exemple « qui apparaissait pourtant comme fondamental dans les deux approches ». On attendait : Proposition subordonnée relative, introduite par le pronom relatif « qui », complément de l'antécédent « point ».

- Analyse des productions des candidats

Ces questions de grammaire proposaient un sujet à la difficulté équilibrée. La première question était délicate, parce que le traitement s'avérait subtil au regard de la simplicité de la question posée par les savoirs linguistiques qu'elle convoque, mais la seconde, très simple.

Elles ont posé cependant, toutes deux, des difficultés insurmontables à la plupart des candidats. En effet, **La grande majorité des copies ne maîtrise pas les connaissances de base de la langue française.** Le jury ne peut qu'attirer l'attention des futurs candidats - au vu de leur responsabilité dans le métier pour lequel ils postulent autant que dans le souci de leur réussite au concours - sur **une indigence tout à fait alarmante.**

Non seulement les analyses manquent globalement de réflexion, mais elles manquent surtout de connaissances. La question 2 sur les expansions du nom convoquait des connaissances attendues des élèves de CM2 et de Sixième. Or, les copies présentaient, pour la plupart, les mêmes défaillances réhébilitaires que l'on rencontre chez les élèves : confusion entre nature et fonction, confusion entre construction et fonction ; l'ignorance des rudiments de la structure de phrase pouvant aboutir à des salmigondis de toute sorte, comme, dans l'analyse d'une expansion du nom, « un groupe prépositionnel complément circonstanciel du nom ! » ou une subordonnée relative « complément de l'antérieur »

o Question complémentaire (8 pts)

o Présentation des documents et questions posées

La question était proposée à partir de la transcription orale d'une séance en classe de grande section située en début d'année scolaire. Il s'agissait pour le candidat de

- définir les objectifs de la séance
- analyser l'étayage procuré par l'enseignante, la participation des élèves et en particulier leur interaction
- apprécier la pertinence du dispositif et proposer les éventuelles modifications nécessaires.

o Attentes du jury

Première question

Dans cette séance, l'enseignante présente à la classe un nouvel album, *Donne-moi un ours*, de Carl Novac et Emile Jadoul (éditions Pastel). L'objectif de cette séance peut donc être d'abord une première découverte de l'album visant à jeter les bases de compétences de lecture, et, simultanément, en relation avec la dominante d'oral, un travail visant à développer la prise de parole des élèves et à stimuler les interactions.

Les correcteurs ont notamment évalué le fait de trouver, dans les éléments proposés par les candidats, les caractéristiques suivantes :

- anticipation sur la base d'hypothèses à partir de la première de couverture
- repérages de référents culturels (illustrations, titre, auteur,)
- début de feuilletage de l'album

Deuxième question

o L'étayage de l'enseignante

Le jury attendait que l'on sût identifier clairement parmi les éléments positifs

- l'enrôlement dans la tâche
- la référence à une situation vécue
- la validation des propositions des élèves par reprise, synthèse ou reformulation
- l'incitation à la précision lexicale, à l'explicitation et même l'argumentation
- le soutien de la parole apporté à certains enfants
- la régulation des tours de parole

Le jury attendait aussi des candidats qu'ils aient su percevoir

- la pauvreté, voire la défaillance, de la langue de l'enseignante, bel exemple d'une pratique que dénonçait C. BONREPAUX, dans le premier texte : « *A ce jour, et c'est là que le bât blesse, la pratique du premier oral reste largement dominante auprès des enseignants* »

- la faiblesse de la reformulation exigée des élèves

- le déséquilibre dans l'attention portée aux différents élèves de la classe, deux d'entre eux focalisant l'intérêt de l'enseignante

- o Enfin, pour l'analyse de la *participation et des échanges entre les élèves*, l'attention des correcteurs s'est plus particulièrement portée sur la différence d'attitudes

- Camille et Céline entrent très vite dans la tâche, captent l'attention de l'enseignante et sont capables d'engager un dialogue de régulation entre elles
- Elles enchaînent les tâches ; l'image étant lue, Camille passe à l'écrit et mobilise les compétences construites précédemment pour les utiliser dans le nouveau contexte
- Dans un deuxième temps (l.30) un garçon entre à son tour dans la tâche. Mais il valide seulement les propositions émises par Camille et Céline ou par l'enseignante. A la ligne 37, il formule à son tour une proposition.
- C'est à ce moment que Jeffrey et Martial prennent la parole.

Le jury attendait donc que l'on repêrât une participation globale relativement restreinte et des interactions limitées. Il a valorisé les copies qui ont su analyser, dans cette situation, l'attitude différente des filles et des garçons. Lorsque ceux-ci interviennent, après une période d'attente, ils se bornent à décrire l'image, alors que les filles émettent dès le départ des hypothèses d'interprétation. Enfin, l'attitude d'Antoine (l.51) méritait d'être commentée pour la difficulté qu'elle manifeste chez le garçonnet à se tenir dans le cadre défini par le travail de la classe : Antoine s'éloigne, en effet, du contexte de l'album et propose, sans lien, ses propres représentations de la figure de l'ours.

Question 3

La pertinence du dispositif et modifications à introduire

A l'évidence, le dispositif en classe entière ne pouvait favoriser la prise de parole et les échanges entre les élèves. Dans l'extrait retranscrit, six élèves seulement prennent la parole. La durée prévue, une heure, appelait la même critique que renforçait le niveau d'enseignement où elle se tient « grande section », et le période : « en début d'année ».

Il limite également l'efficacité de l'action d'étayage et la régulation de l'enseignante. Ses interventions sont massivement de l'ordre de la répétition. La plupart du temps, elle renvoie un miroir aux élèves qui vaut validation, même si une reformulation se révélait nécessaire (réplique 47).

Le travail d'explicitation fait aussi défaut. La question du genre, par exemple, posée par l'énoncée de Camille (réplique 28) n'est pas résolue assez clairement pour l'enfant. L'enseignante corrige « un » en « la » (nappe) », sans expliquer le changement de genre et en introduisant une modification de la nature de l'article.

Si l'enseignante régule efficacement le tour de parole, on doit constater qu'elle use presque exclusivement de questions fermées, peu susceptibles de relancer les interventions des élèves.

Enfin, on pouvait aussi s'interroger sur la lisibilité d'un seul album donné à voir et manipulé par la seule enseignante.

Toute proposition pertinente a, bien sûr, été acceptée par le jury. Certaines paraissaient cependant incontournables : parmi elles, nous retiendrons :

- une réduction de la durée de la séance pour améliorer l'attention des élèves et tenir compte de leur fatigabilité

-une disposition par petits groupes, afin de permettre une meilleure participation de tous les élèves et favoriser les interactions

- une meilleure adaptation du questionnement de l'enseignante aux objectifs de la séance.

- Analyse des productions des candidats

La difficulté principale a résidé dans le fait de répondre précisément aux questions telles qu'elles pouvaient être posées. Les candidats ont eu des difficultés à entrer dans l'esprit de la situation pédagogique installée. Beaucoup ont éprouvé, semble-t-il, des réticences à porter un jugement critique clairement affirmé sur la prestation de l'enseignante.

Le jury tient enfin à souligner les écarts importants constatés cette année sur cette partie de l'épreuve, dont le poids au barème est égal à celui de la synthèse. Certaines copies, bien structurées, claires, bien régigées et qui ont su tirer parti d'un questionnement qui balisait un cheminement de pensée pour aider à approfondir l'analyse, ont obtenu de très bonnes notes, même si, de manière générale, cette partie de l'épreuve reste mal dominée par les candidats.

- Notation

Concours Publics

Pour le concours externe, la moyenne se situe cette année à 9,58 sur 20, en baisse légère sur la session précédente. 144 candidats, soit 8,98%, (contre 123 l'an passé) sur les 1611 ayant composé, obtiennent une note inférieure à 5 et seulement 95 copies, soit 5,8%, une note égale ou supérieure à 15

Pour le second concours interne, la moyenne s'établit à 8,65 sur 20, ce qui marque une légère amélioration sur la session 2008 (8,25). 11,5% des copies cependant obtiennent des notes inférieures à 5, tandis que 8,9% des candidats (contre 5% l'an passé), se voient attribuer une note égale ou supérieure à 15

Pour le troisième concours, la moyenne s'établit à 8,86 sur 20 (contre 9,24) ce qui traduit une baisse forte avec la session précédente. 16,3% des candidats obtiennent une note inférieure à 5 et 4,2% seulement une note égale ou supérieure à 15.

Concours Privés

Pour ce qui concerne le concours externe de l'enseignement privé, la moyenne s'établit à 10,34. 58,38% des candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10, dont 8% une note supérieure à 15

Le second concours interne, présenté par un nombre réduits de candidats, atteint une moyenne de 9,73.

Tous concours confondus

19,12% des copies ont reçu, cette année, une note éliminatoire, et 43,3% des candidats ont été pénalisés, parfois jusqu'à trois points, pour l'orthographe.

- Conseils aux candidats

- Dans le cadre de la préparation

- Respect des contraintes formelles, compréhension de texte, recherche pertinente et argumentée des liens, maîtrise de la langue

Il s'agit, avant tout, d'apprendre et de s'entraîner à maîtriser la langue française, son vocabulaire (la qualité de l'expression passe par la maîtrise d'un lexique spécifique utilisé avec pertinence et à bon escient) et sa grammaire. C'est évidemment capital pour devenir enseignant. Ensuite, il convient de travailler avec méthode l'exercice de la synthèse : être capable de lire des textes, issus de la recherche, de sa vulgarisation ou de la « littérature officielle » ; être capable de les analyser au regard d'une problématique posée ; être capable d'en dégager les idées essentielles et de les articuler au sein d'un écrit cohérent.

- Connaissance des programmes de l'école

La lecture attentive des programmes (les plus récents - aujourd'hui, ceux du 19 juin 2008) dans leur intégralité (et pas seulement ceux qui traitent de la maîtrise de la langue) est indispensable. Cette lecture soit nécessairement s'accompagner de celle des documents d'application et d'accompagnement des programmes :

- le langage à l'école maternelle ;
- lire au CP (1 et 2) ;
- littérature au cycle 3 (1 et 2) ;
- lire et écrire au cycle 3 : repères pour organiser les apprentissages au long du cycle.

- Dans le cadre de l'épreuve

- Lecture attentive des questions

Les candidats sont invités à lire et relire soigneusement le sujet et toutes ses questions qui comportent généralement des indications, des pistes, quelquefois même des procédures à suivre pour la rédaction.

- Analyse distanciée des documents

L'analyse de documents suppose un apprentissage méthodologique, une certaine « culture didactique et pédagogique » et une culture générale certaine : la problématique, même si elle peut sembler explicite demande un temps de réflexion et d'analyse personnelle ainsi que des rapprochements entre les concepts abordés. Il faut être capable d'organiser son propos et de reformuler *succinctement* le point de vue de l'article ou du document proposé. Il ne s'agit donc ni de surinterpréter le texte au risque de déformer son propos ni de le banaliser en cherchant à répéter un cours. Le candidat doit faire la preuve d'une compétence de lecture personnelle et fiable.

Pour acquérir cette maîtrise, on ne peut qu'engager les futurs candidats à pratiquer régulièrement cet exercice à partir de n'importe quel document dans n'importe quelle discipline. A titre d'exemple, dans le texte de BONREPAUX, les candidats devaient être capables d'identifier deux points essentiels :

- d'une part, la tension entre « oral pratique », synonyme de communication convivente, affective et privée, et l'« oral scriptural », oral formalisé, nécessaire à la structuration de la pensée et à une communication de plus en plus élargie, ainsi qu'à l'apprentissage de l'écrit, qui échoit à la responsabilité de l'école
- d'autre part, l'attitude paradoxale des enseignants qui trop souvent ne conçoivent l'oral, y compris dans leur pratique de classe, que du point de vue d'une communication convivente.

- Références aux situations d'apprentissage et aux programmes de l'école

Rien ne remplacera quelques observations de situations d'apprentissage dans les classes des trois cycles de l'école primaire. Mais ces observations doivent être conduites à l'aune d'une connaissance précise des programmes, d'une analyse attentive de quelques manuels en usage dans les classes et d'une lecture des supports littéraires proposés.

- Gestion du temps

Trop de copies, cette année encore, montrent que les candidats abordent l'épreuve sans réflexion stratégique. Le temps étant mesuré, il convient d'accorder le juste temps à chacune des parties de l'épreuve en relation avec le barème. Il est, par exemple, déraisonnable de passer les trois quarts du temps imparti sur le seul exercice de synthèse qui, fût-il réalisé à la perfection, ne rapportera au mieux que huit points, note attribuée rarement. La même considération vaut pour la question de grammaire, notée sur quatre points, ou si la gestion du temps conduit le candidat à négliger la question complémentaire.

Il faut donc s'organiser : lire avec efficacité, faire des choix pertinents et contrôler le temps tout au long du déroulement de l'épreuve. Les sessions successives montrent qu'il semble préférable de commencer par l'étude des textes et la rédaction de la synthèse (ce que ne font pas tous les candidats). Une bonne possession du corpus de textes permet en effet d'enrichir la réflexion pour la question complémentaire.

○ Présentation, rigueur orthographique, syntaxe

La première compétence attendue d'un enseignant est d'utiliser et d'écrire correctement une langue maîtrisée : ce n'est malheureusement pas le cas de nombreuses copies... un peu plus de 43% d'entre elles ont été pénalisées cette année (quelquefois jusqu'à 3 points) dans le domaine de la correction orthographique.

La maîtrise de l'orthographe commence par des connaissances sûres travaillées en amont. Elle passe aussi par la relecture intégrale de sa copie. Trop de copies chutent sur des éléments linguistiques basiques : accords dans le groupe nominal, orthographe lexicale, accords sujet-verbe, confusion entre participe passé et infinitif, ignorance des formes de conjugaison, constructions verbales, etc. Or, il va de soi qu'on ne peut prétendre enseigner ce que l'on ne maîtrise pas soi-même.

La remarque s'applique de la même façon à la présentation de la copie : organisation de la page, distinction des paragraphes, présentation des titres et des citations, qualité de l'écriture... Les qualités de cette présentation, de cette orthographe sans faille et de cette langue maîtrisée constitue un élément décisif pour devenir un enseignant qui doit « donner à voir, à lire et à comprendre ».

Enfin, il est apparu comme nécessaire, au regard de cette session, de préciser des éléments qui semblaient aller de soi. Si certaines parties de l'épreuve peuvent admettre des réponses tabulaires, un tableau se doit d'être pertinent, structuré, titré et clairement renseigné. A l'exception de ces présentations ponctuelles sous forme de tableau, le reste du devoir se doit d'être entièrement rédigé.

Nadine PINSART -IA-IPR Lettres
Jean-François BUTEL - IEN